

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-468

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCHINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission rayonnement et équipements métropolitains	N° 2020-468

Stade Matmut Atlantique - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) - Information

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article 10.5.2 du contrat de partenariat « Nouveau stade de Bordeaux » prévoit que le rapport annuel du titulaire soit remis le 30 avril de chaque exercice.

En raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de la Covid-19, ce délai n'a pas été respecté en 2020, le rapport ayant été remis le 29 mai 2020 pour la partie financière et le 30 juin 2020 pour la partie technique.

Le présent document se propose de faire une synthèse commentée du rapport annuel 2019 produit par le cocontractant de Bordeaux Métropole, Stade Bordeaux Atlantique (SBA).

Synthèse de l'exercice 2019

L'exercice 2019 est le cinquième exercice d'exploitation du contrat de partenariat, conclu pour une durée de 30 ans.

2019 se caractérise par un effort de développement de l'activité portée par SBA, qui s'est traduit par une augmentation de l'accueil de grands événements à affluences importantes, au nombre de six en 2019 contre quatre en 2018.

Ainsi, en complément des vingt-deux matchs du Football club des girondins de Bordeaux (FCGB), (vingt-six en 2018), le stade Matmut ATLANTIQUE a accueilli quatre rencontres sportives, deux demi-finales du TOP 14, un match de l'équipe féminine de la Fédération Française de Football (FFF), un match de l'Union Bordeaux Bègles (UBB) et deux concerts, Ed Sheeran et Muse. Les événements d'entreprise de type "séminaire" organisés par SBA ont continué bien qu'ils connaissent une baisse de 23 %, 95 contre 105 en 2018. Enfin, une nouvelle activité de location de terrains de football à destination des particuliers a également été développée sur les mois de juin et juillet. Cette opération "Orange foot park" a été un succès et donne une dimension sociale intéressante au stade.

En matière de développement durable, SBA suit une politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La convention signée avec World Wildlife Fund (WWF) l'amène à mettre en place des actions ciblées telles que la mise en place de ruches sur les parkings.

Sur le plan technique, une première actualisation du programme de Gros entretien renouvellement (GER) a été présentée à la Métropole en février 2019, la seconde doit intervenir fin 2020.

Sur le plan de la communication de données techniques et financières du partenaire, des avancées ont été réalisées depuis 2017, permettant d'améliorer significativement la qualité de l'information délivrée au conseil métropolitain. A la date de rédaction du présent rapport, des points demeurent à communiquer à Bordeaux Métropole (chiffage détaillé d'un budget N+1, prévisionnel du chiffre d'affaires hors redevances...) et des axes d'amélioration restent identifiés (imputation des coûts indirects non effectuée pour le calcul des marges par activité, détail de comptes d'inventaire).

Les indicateurs financiers

Le résultat d'exploitation cumulé depuis le début du contrat est déficitaire (- 10,2 M€). Les produits d'exploitation, bien que supérieurs au niveau attendu, ne couvrent pas les charges d'exploitation, au premier rang desquelles se trouvent les achats et autres charges externes (59 %) dont les commissions et honoraires, la sous-traitance, l'entretien et la maintenance. La structure financière de SBA en 2019 demeure en deçà des prévisions annexées au contrat, du fait, dans les prévisions, d'un chiffre d'affaires de 8 % supérieur et d'une sous-évaluation initiale de l'exploitant des charges d'exploitation (- 30 %). Cette sous-évaluation porte notamment sur les autres achats et charges externes (sous-traitance et commission) et les charges de personnel.

Les flux intra-groupes, correspondant aux facturations réciproques entre SBA et les groupes de ses actionnaires (Vinci et Fayat), représentent 3 286 K€ en 2019. Il s'agit, d'une part, d'achats et charges externes (3 222 K€, soit 22 % de ce poste), d'achats d'immobilisations (10 K€), d'intérêts de rémunération de comptes courants (317 K€) et, d'autre part, de ventes (262 K€). A ce jour, le taux de marge appliqué sur ces flux est inconnu de Bordeaux Métropole.

Le résultat financier, constitué exclusivement de charges financières dont principalement les intérêts du « crédit Dailly », est, en l'absence de produits financiers, mécaniquement déficitaire, et ce depuis le début du contrat (- 18,7 M€).

Le résultat exceptionnel cumulé, alimenté par les reprises de subventions d'investissement, est positif (+ 12,5 M€).

Le résultat net est déficitaire depuis le début du contrat (- 16,4 M€) et bien au-delà des prévisions (- 5,4 M€), soit un écart défavorable de près de 11 M€.

Avec près de 3 M€, la capacité d'autofinancement, qui représente les ressources brutes générées par l'activité, est faible, en particulier au regard des dettes financières. La capacité de désendettement, qui est de l'ordre de 37 ans, est particulièrement longue. Pour 100 € de chiffre d'affaires, la société génère environ 15 € de ressources internes pour assurer son financement. Le taux d'indépendance financière de la société est de 16 %, inférieur de près de 2 points comparée à la moyenne 2018 du secteur d'activité.

Le fonds de roulement, défini comme l'excédent de capitaux stables par rapport aux emplois durables utilisé pour financer une partie des actifs circulants, est négatif.

Les capitaux propres sont essentiellement constitués de subventions d'investissements. D'un montant de 57 M€ à fin 2019, ils diminuent annuellement de la quote-part de subvention d'investissement reprise, ainsi que du déficit net de l'exercice.

Rapportés aux capitaux permanents, les ressources internes représentent 35 %, un taux d'un niveau correct mais inférieur au seuil préconisé de 50 %.

Dans l'objectif de résorber le déficit et en application de l'article 14 du contrat de partenariat, SBA a demandé en avril 2020 la tenue de négociations avec Bordeaux Métropole afin de réinterroger ensemble les conditions d'exploitation du Stade.

L'impact immédiat de la crise sanitaire a été une fermeture temporaire du Stade, à compter du 16 mars 2020, liée aux restrictions de tout rassemblement imposées par le gouvernement afin de lutter contre la propagation du virus Covid-19, ne permettant le déroulement des rencontres du club résident et la commercialisation du stade¹.

1 Conformément au courrier du 30/06/2020 adressé par Bordeaux Métropole au Président de SBA, la suspension concerne une partie du 1er trimestre 2020 (240 464,14 € HT) et le 2ème trimestre dans sa totalité (1 151 696,66 € HT).

Depuis, une reprise d'activité s'amorce puisque le Stade accueille dans ses locaux, depuis le 7 septembre dernier, une antenne de l'ESG Sport (école de commerce spécialisée dans les métiers du sport business) et que les matchs du Football Club des Girondins de Bordeaux ont repris depuis le 21 août avec une jauge alors limitée à 5 000 spectateurs. Depuis, il a été décidé par arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 un abaissement de la jauge à 1 000 personnes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH